

**MISE EN OEUVRE D'UN RESEAU DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE  
ALIMENTAIRE (REGAL) : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL**

**Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24,  
Vu le décret 88-145 modifié,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération suivante : Mise en œuvre du dispositif REGAL (REseau de lutte contre le Gaspillage ALimentaire), validé par délibération le 19 octobre 2022.

Il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi non permanent relatif à l'animation du dispositif REGAL à temps complet à compter du 1er janvier 2023 relevant de la catégorie hiérarchique B, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : Mise en œuvre du dispositif REGAL à l'échelle du Pays du Calais.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans soit du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 1<sup>er</sup> mars 2026 exclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes (non exhaustives) :

- Créer et animer le réseau de partenaires,
- Conduire l'état des lieux et suivre quantitativement les pertes et gaspillages alimentaires à l'échelle du pays du Calais,
- Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions territorial afin de lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Accompagner, organiser et pérenniser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (hors cadre réglementaire),
- Développer les actions de redistribution et de valorisation des aliments hors calibre ou invendus.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 du SyMPaC.

**C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :**

- d'adopter ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022
- son envoi à l'affichage au 24 octobre 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 25 octobre 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic  
LOQUET  
Date de signature : 09/11/2022  
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Le Président,**

**Ludovic LOQUET**





## COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS à la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

### Etaient présents :

Mmes Joëlle LANNOY, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr LOQUET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr COTTREZ), Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

**Secrétaire de séance : Madame CHARPENTIER**